



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 7 JANVIER 2000

www.lesoleil.com

Emploi Québec recherche... des sans-emploi

Moins de personnes que prévu frappent à la porte

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — Après avoir croulé sous les demandes, Emploi Québec est maintenant à la recherche de sans-emploi ! Moins de personnes que prévu vont frapper à sa porte pour obtenir de l'aide.

Si la tendance se maintient, l'organisme ne soutiendra

pas autant de sans-emploi qu'il le croyait d'ici la fin de l'année financière 1999-2000.

En octobre, la ministre Diane Lemieux annonçait qu'Emploi Québec ne disposait plus que de 160 millions \$ pour tenir jusqu'au 31 mars prochain, soit environ 20% de son budget annuel pour les six derniers mois de l'année.

Trois mois s'étant écoulés depuis cette annonce, il devrait rester un maximum de 10% du budget dans la

cagnotte, selon les prévisions du ministère. Or, il en reste plus de 12%.

La différence n'est pas astronomique, mais elle surprend considérablement au gouvernement. Elle surprend d'autant plus que les 160 millions \$ qui restaient en octobre étaient considérés par plusieurs comme étant bien en deçà

Voir EMPLOI en A2 ▶

DESJARDINS

Des ratés dans la réingénierie

Les économies tardent; le patron quitte son poste avant la fin

HÉLÈNE BARIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le numéro trois de Desjardins et grand responsable de la réingénierie du réseau des caisses, Jacques Malo, quitte son poste avant la fin de l'opération, qui n'a pas produit les résultats espérés.

La réingénierie du réseau des caisses n'a pas donné les résultats escomptés mais ce n'est pas la raison du départ de M. Malo, a soutenu hier le président et chef de l'exploitation de Desjardins, M. Reynald Boucher, lors d'un entretien téléphonique.

Selon lui, M. Malo, premier vice-président exécutif aux

Desjardins assure que les problèmes n'expliquent pas le départ

Voir RATÉS en A 2 ▶

Un goût moins amer



La demande est de plus en plus grande. À la Brûlerie de café de Québec, sur la rue Saint-Jean, Nathalie Boisclair offre maintenant quatre choix de café.

Le café équitable fait son entrée

Une pratique commerciale qui vise à offrir des prix plus justes aux petits agriculteurs du Sud

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — Après s'être taillé une réputation enviable dans la région de Québec, le café équitable pourrait faire son entrée à l'Assemblée nationale afin de rendre justice aux petits agriculteurs du Sud.

L'organisme Équiterre a fait parvenir cette semaine une lettre au président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, afin de le convaincre de l'importance de vendre du café équitable au parlement. Mais il semble que le président ne sera pas difficile à convaincre, puisque des démarches avaient déjà été en-

treprises en ce sens par l'Assemblée nationale.

À Ottawa, le député bloquiste Paul Crête mène aussi une campagne pour introduire ce café sur la colline parlementaire. Selon Équiterre, un organisme qui a pour mission de promou-

Voir CAFÉ en A 2 ▶

Le maire L'Allier voulait être... docteur



Le reconnaissez-vous? Ce petit garçon devait devenir maire de Québec, après avoir été titulaire de quatre ministères. Mais son premier rêve, confie-t-il, était d'être médecin.

Rêver, c'est vivre. Depuis l'enfance, tout le long de nos existences, les rêves nous accompagnent. Ils nous poursuivent comme dans « Le blues du businessman », la chanson de Starmania, immortalisée par Claude Dubois. J'aurais voulu être un artiste. LE SOLEIL est curieux. Il a interrogé des gens connus qui marquent l'actualité, chacun dans son domaine. Sport, politique, religion, justice, affaires... À tous, il a posé la même question. À quoi rêviez-vous au temps de votre prime jeunesse? Qu'est-ce qui vous inspire aujourd'hui? Pour compliquer le jeu et vous mystifier un peu, chers lecteurs, on demandait aux personnes de nous fournir une photo rétro. Les réponses ont dépassé nos espérances.

ONZIÈME DE DOUZE

QUÉBEC — Docteur, j'ai mal à la gorge. — Ouvrez grand la bouche, tirez la langue et faites ah! ah!

L'homme ainsi penché sur vos amygdales aurait pu s'appeler Jean-Paul L'Allier. À moins qu'il n'ait opté pour une spécialité plus prestigieuse, telle la transplantation des cœurs. Une chose est sûre cependant, si un prof ne l'avait pas détourné de son rêve, le maire de Québec serait devenu médecin comme ses deux oncles, dont l'un était son parrain. C'était là son premier choix.

M. L'Allier a accepté de bonnes grâces ce retour aux sources, malgré un horaire bousculé. Il partait le lendemain pour Lyon et Strasbourg. Une conférence en présence du député-maire Raymond Barre, suivie d'une rencontre où il allait être question de mise en valeur du patrimoine. Oui, M. le maire voyage. « Mais ce n'est pas parce qu'on voyage qu'on aime ça », dit-il un peu piqué, en précisant que « ça ne coûte pas un radis à la ville de Québec », et que « si vous avez un maire qui n'est jamais sorti, ce sera laid comme la

banlieue ».

GALERIE DE PORTRAITS

L'atmosphère n'en reste pas moins cordiale. La pièce est accueillante, surtout après l'attente, seule au grand salon fait pour recevoir des foules. Sur une table s'alignent les photos récentes. À l'avant-plan, M. le maire, sa femme Johanne Mongeau et leurs garçons de 13 et 16 ans. À côté du portrait de famille, M. le maire encore, cette fois en compagnie de Jacques Chirac, président de la France. Cette galerie est peu, nous dit-il, en regard de toutes les célébrités immortalisées jusqu'ici sur pellicule, dont

Charles de Gaulle. Dans son bureau, un autre cliché présente ses deux fils aînés, issus d'un premier mariage. L'un d'eux, Jean-Christophe, possède l'auberge Sur les pendents, à Saint-Pierre, île d'Orléans.

Mais nous sommes réunis pour évoquer les vœux. Jean-Paul L'Allier a donc « bifurqué vers le droit », parce qu'il était « pourri en chimie » et qu'un



Le maire L'Allier, photographié en 1999.



Anne-Marie Voisard

AMVoisard@lesoleil.com

« J'AURAI VOLU ÊTRE... »

Voir L'ALLIER en A 2 ▶

OÙ EST PAULINE MAROIS?



LA MÉTÉO

Maximum -1, minimum -16
Faible neige. Demain: ennuagement. Détails page D 7.

QUÉBEC, 104^e ANNÉE, N° 9
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS TAXES
60¢ PLUS TAXES
2765700075

CAFÉ

La clientèle augmente

Suite de la Une

voir des choix écologiques et socialement responsables, le parlement d'Ottawa serait d'ailleurs en voie d'octroyer une partie de son contrat d'approvisionnement à un fournisseur de café équitable.

Le commerce équitable vise à offrir des prix plus justes aux petits agriculteurs du Sud, qui se font autrement exploités par les multinationales comme Nestlé ou Philip Morris. Ainsi, les producteurs, regroupés en coopératives, sont payés beaucoup plus cher pour leur travail et peuvent réinvestir une part des revenus supplémentaires dans leur communauté pour des projets en santé, en éducation, en transport ou en environnement.

Au Canada, c'est principalement la compagnie Bridgehead qui offre le café équitable aux brûleries du pays, et qui s'approvisionne directement des coopératives de petits producteurs. D'autres produits équitables, comme le cacao, le miel et le sucre, sont aussi disponibles au Québec. Mais certains commerces commencent à regarder la possibilité de passer directement par les coopératives, au lieu de s'approvisionner auprès de compagnies comme Bridgehead.

Car la demande est de plus en plus grande dans la région de Québec. La Brûlerie de café de Québec, sur la rue Saint-Jean, n'avait qu'une seule sorte de café lorsqu'elle s'est lancée dans le commerce équitable, au mois d'août. Et aujourd'hui, elle en offre quatre, qui proviennent du Guatemala, du Pérou, de la Bolivie et du Costa Rica. « On en vend de plus en plus. Et on vend

aussi beaucoup de sachets de café équitable pour des projets d'écoles. Les jeunes s'en servent pour des campagnes de financement et c'est très apprécié », explique le propriétaire de la licence pour le café équitable de la Brûlerie, Nathalie Boisclair.

La jeune femme d'affaires et son allié, Jean-Martin Gauthier, torrèfient eux-mêmes le café sur place, et peuvent donc approvisionner d'autres bistrots de la région. « Depuis le mois d'août, ça augmente continuellement. La clientèle qui en achète le plus, c'est celle des jeunes, des universitaires et des gens du quartier qui aiment les produits biologiques », soutient M^{me} Boisclair.

La Brûlerie vend aussi du café régulier afin de donner le choix aux consommateurs. Mais la différence de prix entre les deux produits n'est pas aussi grande qu'on pourrait le croire. Pour quelques sous de plus, on peut donc se procurer une tasse de café équitable et écologique, argue la jeune femme.

C'est à la demande des clients que le commerce a décidé de se lancer dans cette aventure. Et personne ne semble le regretter. Même chose du côté du café Le Crac, également sur la rue Saint-Jean. « Les ventes augmentent de façon significative. Depuis six mois, il y a eu facilement une hausse de 15% », avance le propriétaire, Bernard Houle.

« On va peut-être finir par ne vendre que ce café-là, ajoute Nathalie Boisclair. Ça peut prendre du temps, mais plus il y aura de la demande, et plus on pourra offrir une grande variété de cafés équitables. »

EMPLOI

Services

Suite de la Une

des besoins. Normalement, Emploi Québec aurait dû atteindre son plafond sans aucune difficulté.

L'organisme en est aujourd'hui réduit à souhaiter qu'un plus grand nombre de citoyens recourent à ses services. Un renversement total de situation par rapport aux derniers mois. Le cabinet de Diane Lemieux a même invité, hier, les personnes sans travail à se rendre à leur centre local d'emploi pour profiter des formations qui démarrent.

« Il y a un ralentissement par rapport à nos prévisions », a confirmé Marjolaine Perreault, l'attachée de presse de Diane Lemieux. Ce ralentissement touche tous les services fournis par l'organisme, y compris les cours.

Le ministère l'attribue à la « mauvaise presse » avec laquelle Emploi Québec a dû vivre depuis ses débuts ainsi qu'aux attaques répétées des libéraux à l'Assemblée nationale. Sa crédibilité en aurait été affectée.

Il faut dire que l'organisme a connu sa part de ratés depuis sa création. L'été dernier, il a brutalement mis fin à près de 5000 contrats de formation pourtant dûment signés avec des citoyens. Devant le tollé, il a dû faire machine arrière.

Sur les 84 000 nouvelles interventions prévues par la ministre Lemieux pour le second semestre de l'année, 52 000 concernent les services d'aide à l'emploi, 12 500 les formations, 10 000 les mesures de préparation à l'emploi et 9 500 les subventions salariales et le soutien au travail autonome.

Lors du premier semestre, Emploi Québec avait effectué 152 642 interventions.

RATÉS

Priorités

Suite de la Une

opérations, a fait ce qu'il devait faire pour moderniser le réseau des caisses et si les économies promises ne se sont pas matérialisées, ce n'est pas de sa faute.

Desjardins a eu d'autres priorités, comme l'amélioration des services aux entreprises, a expliqué Raynald Boucher. Le passage à l'an 2000 a aussi exigé des efforts qui ont retardé la réingénierie, a fait valoir le porte-parole de Desjardins, André Chapleau. « Depuis le mois de juin, on n'a pas travaillé sur nos systèmes », a-t-il dit.

Entreprise en 1995, l'opération réingénierie devait durer cinq ans et permettre à Desjardins de rogner 250 millions \$ sur ses coûts d'exploitation.

Cinq ans plus tard, on est encore loin du compte. Les économies se chiffrent à seulement 65 millions \$ et la réduction de l'effectif, qui devait atteindre 1300 à la fin de 1999, ne dépassera 900 postes, a précisé M. Bou-

cher hier.

La modernisation du fonctionnement des caisses, qui implique la réduction des heures d'ouverture et une plus grande utilisation des guichets automatiques, a coûté 550 millions \$ à Desjardins. À long terme, le mouvement coopératif espérait que cette opération lui permettrait de réduire son effectif de 5000 et d'améliorer son bénéfice annuel de 200 millions \$.

Selon M. Boucher, la réingénierie produira les résultats prévus, mais il faudra plus de temps. Ainsi, a-t-il dit, l'objectif de réduction des coûts de 250 millions \$ a été révisé à la baisse, mais de très peu, pour être fixé à 233 millions \$.

La réingénierie se poursuivra donc cette année et peut-être en 2001, a fait savoir le président et chef des opérations, qui prendra la relève de Jacques Malo en attendant la nouvelle structure qui sera mise en place après l'abolition des 11 fédérations.

M. Malo, qui « a manifesté le désir de relever de nouveaux défis », selon la version officielle, quittera son poste le 21 janvier. Avant de prendre en charge la modernisation du réseau des caisses populaires en 1995, Jacques Malo était à l'emploi de la firme de conseillers en informatique LGS.

L'ALLIER

Un été au «Droit»

Suite de la Une

de ses maîtres lui avait déconseillé la médecine. Ses confrères qui n'ont pas écouté, lui ont dit, par la suite, qu'au-delà du premier semestre, c'en était fini de la chimie. Quoi qu'il en soit, il est devenu avocat et a suffisamment brillé, au temps de ses études à l'Université d'Ottawa, pour qu'on lui offre, dès l'obtention de son diplôme, un poste de professeur à plein temps.

CITOYEN SANS FRONTIÈRE

Jean-Paul L'Allier est né à Hudson, au bord du lac des Deux Montagnes. Mais il a grandi à Sainte-Scholastique, près de Mirabel. Son père était boulanger, comme le grand-père. Il n'avait pas fait de longues études, mais a payé à ses quatre fils « 32 ans de pensionnat », soit le cours classique. Ceux-ci devaient ensuite fournir leur quote-part. Jean-Paul a donc passé un été au quotidien *Le Droit*, à surveiller le fil des dépêches, pour une chronique des chiens écrasés. Il s'est aussi engagé dans l'armée. De là sa connaissance de l'anglais. Il a séjourné à Calgary comme membre du corps école d'officiers canadiens (CEOC). De tout le régiment, il était le seul francophone.

C'est aussi ce qui l'a conduit à la découverte de Québec, vers 1955-56. Il a passé une saison à la Citadelle. Dix ans plus tard, il y revenait pour de bon. Sa résidence de Sainte-Pétronille, qui a tant fait jaser, a été achetée à cette époque. « C'est la plus belle maison pour ce que je pouvais payer », dit le maire en ajoutant que « l'endroit où on couche, ce n'est pas tellement important ». Il se considère, de toute façon, comme « un citoyen sans frontière ».

Sa carrière a contribué, il est vrai, à étendre ses horizons. Dès 1964, on lui offre, dit-il, le Maroc. Il part enseigner à Rabat, mais sans couper son lien d'em-

ploi avec Ottawa. Il a toujours eu cette possibilité de choisir et « la chance d'avoir un comportement disponible », c'est-à-dire une disposition à être « attentif aux nouveaux défis ». Ce qui explique l'absence de regrets. Expo 67 s'annonce. Jean-Paul L'Allier qui vient d'arriver à Québec l'année précédente, comme directeur de la coopération au ministère des Affaires culturelles, est donc sur les rangs, prêt à accueillir les chefs d'États. Il n'a pas 30 ans. Mais le voilà coordonnateur des visites de tous les grands de ce monde.

Les événements s'enchaînent. Élu député libéral en 1970, il sera tout de suite ministre de la Jeunesse, du Loisir et

**Ambition ?
Dans le sens
« j'aime être
heureux
dans ce que
je fais »**

des Sports. Suivront la fonction publique, les Communications, les Affaires culturelles, jusqu'à la prise du pouvoir par le PQ, en 1976. Au référendum de 1980, Jean-Paul L'Allier s'engage pour le OUI. Entre -temps, il avait fait inscrire son nom dans l'annuaire téléphonique, sous la rubrique « conseiller en affaires publiques ». Personne avant lui, croit-il, n'avait encore utilisé cette appellation. Puis, de 1981 à 1984, on le retrouve comme délégué général du Québec en Belgique.

La suite nous est connue. Jean-Paul L'Allier, qui se définit comme « un homme de service public » adhère au Rassemblement populaire « pour gagner ». Le 5 novembre 1989, il devient maire, poste qu'il n'a jamais cessé d'occuper depuis, sans compter les fonctions qui ajoutent au panache, telle la présidence de l'Organisation des villes du patrimoine mondial.

L'ambition est là, toujours présente, mais dans le sens où « j'aime être heureux dans ce que je fais ». Et si M. le maire avoue une difficulté à se souvenir de ses rêves, sauf la médecine, « c'est que j'ai toujours pensé, dit-il, aller plus loin ».

Demain: Pauline Marois

POLLUTION AU SAGUENAY

Industries disculpées

MONTRÉAL (PC) — Le ministre de l'Environnement du Québec, Paul Bégin, a disculpé hier les industries du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le dossier des quatre cours d'eau de cette région qui affichaient une forte pollution toxique en 1997, selon les échantillons prélevés cette année-là et dont le quotidien montréalais *Le Devoir* publiait hier les résultats inédits.

Pour le ministre Bégin, qui signait hier la réaction gouvernementale avec son collègue des Transports et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard, l'essentiel des contaminants toxiques présents en 1997 dans ces cours d'eau étaient le fait du lessivage des sols et des berges plutôt que de la pollution industrielle actuelle, ce que pointaient plutôt les chercheurs qui ont signé en 1998 un rapport préliminaire que le minist-

ère qualifiait hier de simple « document de travail ».

Les travaux de stabilisation des berges entrepris depuis deux ans par le gouvernement dans les cours d'eau lessivés par le déluge de 1996 « ont permis, affirmait hier le ministre Bégin, de stabiliser les sols et conséquemment de tarir les sources potentielles de contamination des cours d'eau ». Ce que corroborerait une deuxième série de prélèvements effectués par l'Environnement en 1998 dans les mêmes cours d'eau, précisait le communiqué gouvernemental.

Par ailleurs, le D^r Léon Larouche, conseiller en santé environnementale pour la direction de la santé publique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, croit que la population régionale n'a aucune raison de paniquer à la suite de la publication de cette étude.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A
La Capitale 3 à 5
Le Québec et le Canada 6 et 7

CAHIER B
Questions d'argent 1 à 8
Bourses 4 et 5
Opinions 6
Le Monde 7

CAHIER C
Week-end Magazine 1 et 2
Ce soir à la télé 2
Arts et spectacles 3 à 10
Votre agenda 4
Annonces classées 6 et 7
Décès 8 et 9

CAHIER D SPORTS
André-A. Bellemare 5
Statistiques 2 et 4
Divertissements 7

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page A 4

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

twik®

VENTE
AU RABAIS DE
JANVIER

VALEURS MODE EXCLUSIVES. PRIX EXCEPTIONNELS.
GARANTIE DE QUALITÉ SIMONS DANS TOUTS NOS RAYONS

TEE-SHIRT
FLEURS
SUR FILET
11.99

Rég. 40.00*

Une valeur Twik exclusive
absolument exceptionnelle.
Choix de tee-shirts
manches longues avec
encolure ronde ou V,
en filet brodé fleurs
variées, superposé
sur une doublure en
couleur. P.m.g.t.g.

CHEMISE
VELOURS
ORIENTAL
19.99

Rég. 45.00*

Fin velours rasé
stretch pour une
chemise manches
trois-quarts,
imprimée geisha
en combinaison de
rouge et olive. P.m.g.



CARDIGAN
TRICOT
BOUCLETTE
29.95

Rég. 50.00*

Un style encolure ronde
et manches trois-quarts.
Charbon, denim, naturel.
P.m.g.t.g. À coordonner
à son pull col roulé 19.99,
sa jupe courte 14.99

CABAN
TROIS-QUARTS
EN LAINE
99.95

Rég. 149.95*

Texture cachemire
ou molleton pour des
trois-quarts chaudement
doublés. Forme zip, simple
ou double boutonnage,
col cranté ou chemise.
Choix de gris, marine,
cerise, charbon dans
le groupe.

la maison

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL 977 STE-CATHERINE OUEST • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE
HEURES D'AFFAIRES : 7 JANVIER, QUÉBEC ET SHERBROOKE 9H30 À 21H00, MONTRÉAL 10H00 À 21H00, 8 JANVIER QUÉBEC 9H30 À 17H00, SHERBROOKE 9H00 À 17H00 MONTRÉAL 9H30 À 17H00

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

CARNAVAL DE QUÉBEC

Le changement dans la continuité

JEAN-SIMON GAGNÉ

Le Soleil

■ QUÉBEC — Le Carnaval de Québec a dévoilé, hier, le programme de sa 46^e édition, qui se déroulera du 28 janvier au 13 février. Une fête que Bonhomme, à la manière d'un vieux politicien prudent, a placée sous le signe du changement dans la continuité.

Mettons les choses au clair. Il n'y aura pas de révolution au Carnaval de Québec cette année. Après avoir pris un virage vers l'enfance et la famille, il y a quelques années, le roi Bonhomme maintient le cap.

Côté programmation, on retrouve les principaux éléments d'une recette que l'on considère éprouvée: concours de sculptures sur neige, défilés de nuit, jeux pour les enfants, bain de neige, course de canots.

Tout cela sous la supervision d'un Bonhomme dont le sourire énigmatique ne le cède qu'à celui de La Joconde. Quoi qu'on en dise, aucun carnaval ne pourra se plaindre d'avoir perdu ses repères. Même les Knuks, ces étranges faire-valoir de Bonhomme, sont de retour.

La modification la plus spectaculaire apportée à ce 46^e Carnaval touche le Palais de Bonhomme, métamorphosé en une structure allongée qui ressemblera davantage à une base lunaire plutôt qu'à une résidence royale.

Baptisée la Ligne du temps, la nouvelle résidence de glace entend proposer aux visiteurs la traversée de 10 000 ans d'histoire sur un parcours de 80 mètres. On y trouvera notamment un igloo, un village d'antan et une tour moderne.

L'avenir dira si cette «révolution de palais» conviendra au roi de la fête et à ses sujets. En attendant, une visite s'impose pour juger le nouveau concept... Autre ajout à signaler, celui d'un troi-

sième site officiel, à place D'Youville, rebaptisée par la magie de la commandite place Hydro-Québec.

Le Carnaval y présentera une série de spectacles de patinage « Show et froid », mettant en vedette des chanteurs-danseurs, des artistes de cirque et des patineurs auréolés de lumière. Le lieu de spectacle en plein air s'ajoute à la place Desjardins, avec ses sculptures sur neige et ses campements autochtones, ainsi qu'à la place Kellog's, connues pour ses glissades et ses jeux pour enfants.

Mentionnons aussi *La promenade du carnaval*, un circuit composé de sept stations qui permettront aux familles de se familiariser avec le patrimoine, dans le Vieux-Québec.

On n'apprend rien à personne en signalant que le Carnaval, à l'instar de la plupart des festivals du monde, réserve désormais une place imposante aux commanditaires et aux activités de financement.

À côté d'activités classiques comme la soirée de la bougie, le 29 janvier, ou de l'effigie à quatre dollars, d'autres méthodes ont fait leur apparition. Depuis quelques années, presque tous les sites du Carnaval ont ainsi été rebaptisés du nom d'un commanditaire.

C'est ainsi que les carnavaliers ont droit à la place des enfants *Kellog's*, à l'Espace *Halls*, à la place du Bel Âge *Brunet* et au Village igloo *Artic Power*.

À tout cela, le Carnaval ajoute cette année une nouvelle gamme de produits dérivés, qui vont du sac à dos



Le président du 46^e Carnaval Jean-Paul Desjardins, et le maire Jean-Paul L'Allier ont taquiné Bonhomme lors de son arrivée officielle hier.

Bonhomme au tapis de souris carnavalesque en passant par les tatouages, les montres et les cahiers d'écoliers.

Enfin, on ne saurait terminer la présentation du 46^e Carnaval sans mentionner le formidable défi lancé aux écoliers du Québec par un commanditaire de l'événement. Jusqu'au 7 février, en collaboration avec les écoles, les élèves du primaire sont invités à soumettre au Carnaval un dessin de char allégorique sous le thème « Mon

Québec d'hier à demain — tout est possible ».

Le gagnant, dont le nom sera dévoilé le 13 février, verra un char allégorique élaboré à partir de son dessin lors du Carnaval de l'an prochain. En cette 46^e version de la fête, le concours audacieux prend figure de symbole. On ne saurait mieux illustrer la trajectoire d'un événement dont l'existence repose désormais en bonne partie sur l'enthousiasme et l'imaginaire des enfants.

Quatre mois et un an de prison pour avoir conduit en état d'ébriété

L'un des accusés a fui la police, l'autre en était à sa 4^e accusation du genre

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Deux hommes qui ont reconnu avoir conduit avec les facultés affaiblies se sont fait montrer le chemin de la prison par le juge Alain Morand.

Steven Lachance, 26 ans, a reçu une sentence de 12 mois de prison, tandis que Jacques Bastien, 60 ans, s'est vu imposer une peine de quatre mois d'emprisonnement.

Tant les deux procureurs que le juge ont souligné la chance que personne ne soit blessé, ou pire encore, tué, dans l'histoire concernant Steven Lachance. Le jeune homme, dont le taux d'alcoolémie atteignait 0,20, s'est sauvé des policiers qui tentaient de l'intercepter le soir du 28 décembre.

La chasse à l'homme s'est déroulée à une vitesse de 180 km/h sur l'autoroute de la Capitale. À la croisée de l'autoroute Laurentienne, l'homme décide de cesser son manège. Lorsque les policiers débarquent de l'auto, Lachance pousse l'accélérateur au fond et se diri-

ge alors à toute vitesse vers Québec, sans respecter les feux de circulation.

Lachance a plaidé coupable aux accusations de conduite avec les facultés affaiblies, conduite dangereuse et conduite pendant une interdiction de conduire. Car il en était à sa quatrième accusation de conduite en état d'ébriété. La dernière remontait au 28 avril de l'an dernier, et lui avait valu 90 jours de prison.

Même si la course folle n'a pas fait de victime, le juge Morand a tenu à souligner les impacts sur la société de la conduite en état d'ébriété. « Quand l'alcool au volant cause la mort d'une personne, ça fait plus qu'une victime », a dit le juge. Les victimes sont innombrables, les enfants, les parents, qui se retrouvent avec des séquelles psychologiques profondes. Les victimes sont marquées

profondément pour toute leur vie, ajoute le magistrat.

Selon le magistrat, les conséquences et séquelles de la mort d'une personne à cause de l'alcool au volant se comparent à celles d'un meurtre. « Il y a de nombreuses vies ruinées pour une seule conduite avec les facultés affaiblies ».

PROBATION DE TROIS ANS

En plus des 12 mois de prison, Lachance est soumis à une probation de trois ans. S'ajoute une interdiction de conduire pendant trois ans.

Quant à Jacques Bastien, il en est à sa 6^e condamnation pour conduite en état d'ébriété. Cette fois, le taux d'alcoolémie atteignait 0,217, soit près de trois fois la limite permise.

L'avocat de la défense a tenté de convaincre le juge que son client devrait purger ses 90 jours de prison durant les fins de semaine. Le juge a refusé en disant que le message à la société devait être clair. Et pour cela, il faut une peine ferme de prison.

Le sexagénaire devra aussi s'abstenir de conduire pendant un an.

Autre Québécois assassiné en République dominicaine

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

QUÉBEC — Inquiet des conséquences que le meurtre d'Anne-Marie Morin pourrait avoir sur l'industrie touristique, le gouvernement de la République dominicaine a décidé d'instituer une commission spéciale d'enquête chargée d'éclaircir les aléas de toute cette histoire.

Un autre Québécois, Émile Beupré, 74 ans, a été assassiné, en début de semaine, à Boca Chica, apparemment par le fils de son amie de coeur, une dame d'origine dominicaine.

La création de cette commission, selon ce que LE SOLEIL a pu apprendre, vise à rassurer les nombreux touristes qui envahissent l'île en cette période de l'année.

« Ça devient de plus en plus compliqué », a relaté l'un des frères de la victime, André Morin, à Saint-Isidore, en Beauce. « Nous avons l'impression qu'il y a beaucoup de choses qui se cachent en arrière du meurtre d'Anne-Marie ».

« Le colonel en charge de la police secrète et le colonel responsable de la police nationale font partie de cette

commission. Ils recommencent l'enquête à zéro », a fait savoir Pierre Cliche, un ressortissant canadien qui vit maintenant en permanence en République dominicaine.

Déjà le procureur général du pays, Cesar Pina Toribio, avait manifesté aux journalistes de son pays ses inquiétudes sur les conséquences négatives que les meurtres de touristes peuvent entraîner dans l'économie locale.

C'est pourquoi il a appelé, mardi, le général Manuel de Jesus Florentino Florentino, secrétaire des Forces armées, le major-général Pedro de Jesus Candelier Tajada, chef de la police nationale, et le Procureur général fiscal de Puerto Plata, Valentin Hernandez Ninez, la police nationale et les forces armées à être très vigilants sur cette question.

Selon le procureur, une recrudescence des vols commis auprès des touristes auraient d'importantes répercussions sur l'économie locale. Durant l'année 1999, quelques touristes, de nationalités française, canadienne et suisse, ont été assassinés en République dominicaine, surtout pour des questions de vols.

3 DERNIERS JOURS

Dernière chance - Nous payons la TPS jusqu'au 7 janvier 2000

<p>Dakota Club Cab 4X4 #00521 PDSM 27 860 Escompte -2 000 Rabais -500 Nous payons la TPS -1 775</p> <p>Économisez 4275\$</p> <p>23 585\$</p>	<p>Town et Country #00638 PDSM 43 400 Escompte -4 200 Rabais -500 Nous payons la TPS -2 709</p> <p>Économisez 7409\$</p> <p>35 991\$</p>	<p>Caravan (2 portes coulissantes) #00651 PDSM 26 550 Escompte -1 875 Rabais -500 Nous payons la TPS -1 692</p> <p>Économisez 4067\$</p> <p>22 483\$</p>	<p>Neon LE #00338 PDSM 18 190 Escompte -618 Rabais -500 Nous payons la TPS -1 195</p> <p>Économisez 2313\$</p> <p>15 877\$</p>	<p>Jeep Grand Cherokee #01013 PDSM 41 240 Escompte -3 800 Rabais -500 Nous payons la TPS -2 585</p> <p>Économisez 6885\$</p> <p>34 355\$</p>	<p>Cirrus #00773 PDSM 23 215 Escompte -1 420 Rabais -500 Nous payons la TPS -1 490</p> <p>Économisez 3410\$</p> <p>19 805\$</p>
---	---	---	---	---	--

Sur présentation de cette annonce, obtenez **200\$** d'accessoires gratuits. Valable jusqu'au 7 janvier 2000.

Pour livraison immédiate

Viper

Prowler

Les illustrations sont à titre indicatif.

STE-FOY PLYMOUTH CHRYSLER

2025, rue Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec) **682-2025**

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS - Plus de 250 véhicules prêts à livrer

MALADIE D'ALZHEIMER

Un bracelet qui facilite bien des choses

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Sur les 8000 personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer dans la région de Québec et Chaudière-Appalaches, à peine 200 portent le bracelet qui permet aux policiers de les identifier si jamais elles s'égarent.

Être atteint de cette maladie c'est comme marcher sur un fil de fer, entre la mémoire et l'oubli. Et il devient de plus en plus facile de tomber du mauvais côté.

Pour Gérard Imbeau, c'est arrivé en pleine nuit, l'hiver, dans ce qu'il prenait pour un rêve.

« Je me croyais poursuivi et j'essayais de me sauver parce qu'ils voulaient me faire du mal. Je suis sorti de la chambre, j'ai mis mes bottes, j'ai



Un simple bracelet pour s'identifier clairement.

pris le manteau de ma femme et je suis sorti dans le couloir, en sous-vêtements. J'ai descendu les trois étages du foyer où je vis et je suis sorti à l'extérieur. Je me suis dit: Wow! c'est vraiment beau ici. Qu'est-ce que c'est cette ville-là? »

Heureusement pour lui, aussitôt qu'il a contourné l'immeuble, M. Imbeau a reconnu l'entrée du garage. Il est alors rentré chez lui en se faisant ouvrir la porte par le concierge. Il s'en est fallu de quelques secondes, d'une seule distraction, pour qu'il se perde pour de bon.

À Sainte-Foy seulement, les policiers doivent prendre en charge ces personnes qui ont oublié leur identité et leur lieu de résidence, deux ou trois fois par mois, et ça se produit le plus souvent au beau milieu de la nuit, indique le lieutenant André Filion.

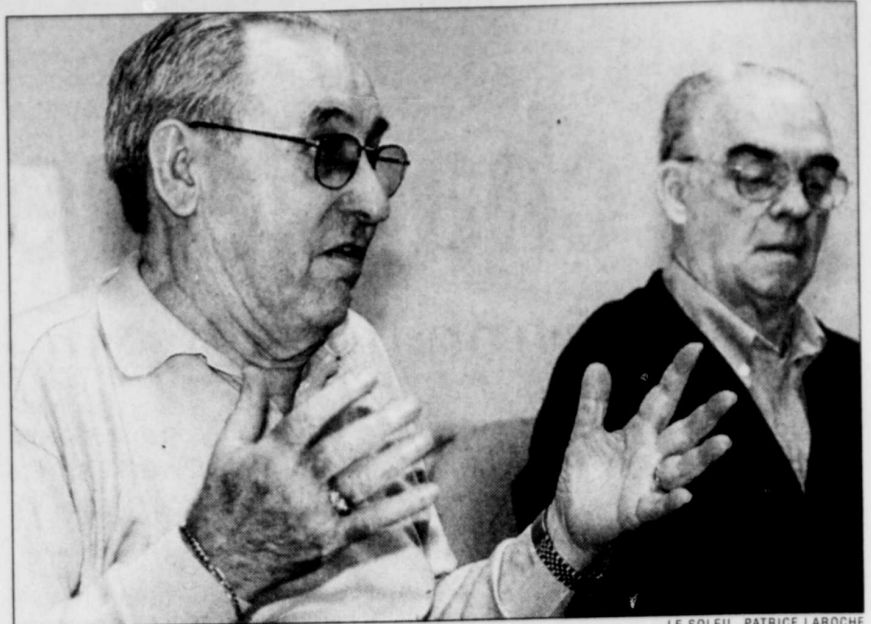
Le service de police de Sainte-Foy participait hier à une conférence de presse organisée par la Société Alzheimer de Québec pour encourager

les malades à s'inscrire au Registre d'errance et porter le bracelet qui permet aux policiers de les identifier grâce à un numéro de dossier.

Ce service existe depuis 1995, en collaboration avec la GRC, explique la directrice générale de la Société à Québec, Nicole Delisle. Les données importantes concernant la personne qui s'inscrit sont conservées dans une base de données canadienne et les policiers peuvent les obtenir grâce au numéro de dossier gravé sur le bracelet, que le malade ne peut pas enlever. Outre le numéro de dossier, ce bracelet indique le prénom de la personne, qu'elle souffre de « troubles de la mémoire » et qu'il faut contacter la police.

Dans l'ensemble de la province, il y a près de 75 000 personnes qui souffrent de cette maladie mais seulement 875 sont inscrites au registre. La Société Alzheimer tente de faire connaître ce service aux corps policiers, mais elle a de toute évidence encore beaucoup de travail à faire du côté des médecins.

En effet, deux des personnes qui témoignaient hier de leur situation n'ont jamais entendu parler de ces services chez leur médecin traitant. Elles n'ont appris l'existence de la société que par la télévision. Et dans le cas de M. Imbeau, ça représentait toute la diffé-



Gérard Imbeau a accepté de parler de son cas, hier, avec d'autres personnes qui souffrent de la même maladie.

rence du monde. Il tient le coup, dit-il avec un grand sourire, grâce à sa rencontre hebdomadaire avec d'autres personnes qui vivent les mêmes difficultés que lui. « J'ai hâte à chaque rencontre. Tu dis ce que tu penses et les autres te comprennent. »

Le numéro de téléphone de la société

est le 527-4294. La conférence était présentée dans le cadre du mois de la sensibilisation à la maladie d'Alzheimer. Actuellement, parmi les personnes de plus de 65 ans, une personne sur 13 est atteinte. D'ici 2030, on prévoit que ce sera une sur cinq pour ce même groupe d'âge.

Deux Rocks continueront d'attendre leur procès en prison

Une preuve solide et leurs antécédents convainquent le juge Narcise Proulx qu'il en est mieux ainsi

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le Rock Machine Jean-Judes Faucher et son lieutenant Yannick Gauthier, tous deux âgés de 25 ans, attendront en prison la suite des procédures judiciaires contre eux. Les vedettes du petit écran, mais à leur insu, ont été arrêtées le soir du 23 décembre.

Le juge Narcisse Proulx a refusé, hier, de les remettre en liberté, compte tenu de la probabilité marquée qu'ils commettent d'autres crimes, et de la forte probabilité de leur condamnation, en tenant compte de la lourdeur de la preuve qui pèse contre les deux jeunes hommes. Ils sont accusés notamment de possession d'une arme à autorisation restreinte et de possession



Jean-Judes Faucher

d'un kilo de cocaïne pour en faire le trafic. Les policiers surveillaient les deux hommes depuis le début novembre. Ce fut d'abord de la simple filature. Mais le 22 décembre, les policiers ont installé une mini caméra et un micro dans la résidence de Faucher, à Sainte-Brigitte-de-Laval.

En direct, les policiers ont surveillé dans la journée du 23 décembre les deux accusés entrain de préparer la livraison de marchandise. Les policiers regardaient le petit écran et voyaient Faucher et Gauthier préparer des petits sacs de poudre, et en cacher sous le frigo, selon ce qu'est venu raconter l'enquêteur Jean-Luc Fradette.

Lors de la perquisition, à la suite de l'arrestation des deux hommes dans la soirée, les policiers ont découvert sous le frigo 21 sachets contenant chacun une once de cocaïne. Ils ont

aussi mis la main sur la panoplie habituelle du matériel servant aux trafiquants.

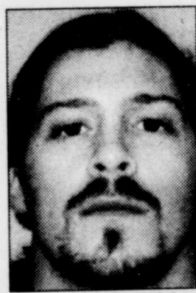
L'enquêteur a raconté que Faucher et Gauthier faisaient l'objet d'une surveillance à cause d'une information concernant un complot dans le but d'éliminer quelques ennemis chez les Hell's Angels, dont le célèbre Maurice « Mom » Boucher.

Les deux accusés se sont rendus à Montréal au début décembre, supposément pour un contrat de peinture. Pendant quatre jours, les policiers les ont eus à l'oeil parce qu'ils se sont installés au motel Universel, dans l'est de la ville, juste au coeur des activités de Mom Boucher. Le motel n'est pas tellement loin du local des Nomad, dont Boucher est le grand patron, a mentionné le policier. Il a aussi précisé que le gymnase où Mom s'entraîne et son restaurant préféré sont tout près.

À Montréal, Faucher a rencontré d'autres membres des Rock Machine, dont l'un a déjà été arrêté en possession de bombes prêtes à être installées, et un autre, victime de la guerre des môtards. Il a perdu une jambe dans l'explosion de son auto, toujours selon le témoignage de l'enquêteur. Jean-Judes Faucher est le frère cadet de Frédéric, considéré comme un membre haut placé dans l'organisation des Rock.

À la résidence de Faucher, le soir du 23 décembre, les policiers ont trouvé un album contenant les photos des membres du clan rival, les Hell's Angels. L'enquête sur remise en liberté a aussi permis d'apprendre que les deux accusés, plusieurs fois interceptés l'an dernier par les policiers pour des « contrôles de routine », portaient alors des gilets pare-balles.

Les deux accusés seront de retour devant le tribunal le 14 janvier pour la divulgation de la preuve.



Yannick Gauthier

SAINT-LAMBERT

Ses rottweilers veillaient sur la drogue...

MÉLANIE PAGEAU
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les policiers de la Sûreté du Québec ont arrêté un trafiquant de drogue, mercredi. Le suspect aurait caché les stupéfiants près de la niche de ses deux chiens, pas très accueillants...

L'Escouade du crime organisé de Saint-Joseph de Beauce a effectué une perquisition vers 13 h 45 dans une maison unifamiliale de la rue des Érables à Saint-Lambert. Ils y ont arrêté Sylvain Gendron, 28 ans.

L'homme aurait caché sa précieuse marchandise dans la cour arrière de la résidence qu'il louait. Il avait installé une boîte juste à côté de la niche des ses deux rottweilers, là où personne n'aurait osé s'aventurer...

Les policiers ont saisi 104 grammes de poudre blanche que l'analyse identifiera probablement comme du PCP. Ils ont également trouvé quelques grammes de haschisch et 2000 \$ en argent comptant éparpillé dans la maison.

De plus, ils ont mis la main sur un kilo et demi de lactose servant à couper la drogue. Selon le porte-parole de la Sûreté du Québec, Richard Gagné, cette découverte donne un bon indice du trafic.

Enfin, les policiers ont saisi une arme de calibre 357 chargée à bloc sur la table de nuit du suspect.

Sylvain Gendron est bien connu de la Sûreté du Québec et des autres corps policiers. Selon l'agent Gagné, il est reconnu pour le trafic de PCP et de haschisch.

Ce sont les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC Nouvelle-Beauce qui avait amorcé l'enquête il y a quelques semaines.

Gendron a été accusé de possession simple de drogue, de possession dans le but de trafic et de défaut de se conformer à une ordonnance, hier, au palais de justice de Québec.

Il demeure détenu et reviendra devant la cour le 12 janvier pour son enquête sous cautionnement.



Sylvain Gendron

JAM DES NEIGES

Un scout africain se paye un petit peu de luxe

MÉLANIE PAGEAU
Le Soleil

QUÉBEC — Un scout africain de 17 ans a profité de son voyage au Canada pour se payer un peu de luxe. Il a cependant utilisé des moyens illégaux pour y parvenir.

Les policiers de Québec lui ont mis la main au collet, mercredi matin, au Jam des neiges après avoir reçu plusieurs plaintes de vol. L'adolescent a comparu hier après-midi au Tribunal de la jeunesse du palais de justice de Québec. Il a été accusé de vol simple et de vol de carte de crédit.

La rocambolesque histoire débute à bord de l'avion. Parti du continent africain, le jeune homme a fait une escale à Londres. Sur le vol reliant Londres et Montréal, il aurait subtilisé une carte de crédit.

Arrivé à Montréal, l'adolescent a loué une limousine pour aller magasiner... Selon la porte-parole de la Sûreté municipale de Québec, Lyne Jacques, il aurait commis 11 fraudes, achetant des biens sur la carte de crédit volée totalisant plus de 5000 \$, dont un ordinateur et un téléphone.

Pas encore satisfait, le scout a profité du Jam des neiges pour voler les effets personnels dans les tentes d'autres participants entre le 31 décembre et le 5 janvier. Selon la procureure de la couronne, M^{me} Sophie Delisle, il aurait entre autres volé une caméra, pour une valeur de moins de 1000 \$.

Lyne Jacques ajoute que les policiers ont trouvé sur lui de l'argent en devises colombienne, mexicaine, française et canadienne, en plus de la fameuse carte de crédit. De plus, le petit futé aurait volé une carte d'appel à un Québécois pour effectuer une quarantaine d'appels outre-mer en Afrique, en Angleterre et aux États-Unis.

C'est un jeune à la mine basse qui a fait face à la justice dans un pays étranger. Ne parlant pas français, il s'est exprimé en anglais. Il a plaidé non-coupable par la bouche de son avocat, Jean Lebel.

La Couronne s'est opposée à sa remise en liberté puisque l'adolescent ne possède pas de domicile fixe au Canada. Il demeurera donc au centre le Gouvernail. La cause a été remise à cet après-midi. Les deux parties espèrent bien régler le tout aujourd'hui afin que le jeune retourne chez lui le plus rapidement possible.

EN BREF

SAINT-AUGUSTIN
Encore le foyer

Une défectuosité dans un foyer a encore une fois causé un incendie, hier matin à Saint-Augustin. Selon le chef Daniel Juneau, les flammes ont commencé sous le foyer, dans le plancher du rez-de-chaussée de la résidence du 298, 4e Rang Est. C'est un enfant qui dormait au sous-sol qui a entendu du bruit et a aperçu les flammes. Il a alors alerté les autres membres de sa famille. Heureusement, les occupants de la maison unifamiliale s'en sont sortis indemnes et les dommages sont minimes, soit entre 5000 et 10 000 \$, selon le chef Juneau. Les pompiers de Saint-Augustin ont été appelés sur les lieux à 5h15 et avaient maîtrisé l'élément destructeur 15 minutes plus tard. M.P.

DONNACONA

Ivre, il frappe un policier

Un homme de 29 ans en état d'ébriété s'en est pris à un policier, vers 3h30 hier à Donnacona. Appelés au Tim Horton parce que l'individu faisait du grabuge, les policiers ont tenté de l'expulser de l'établissement. L'homme ne s'est pas laissé faire. Selon l'inspecteur Michel Pagé, de la Sûreté municipale de Donnacona, le suspect a asséné un coup de poing au visage d'un agent, en plus de le menacer de mort. Le policier visé a eu des contusions au visage. Éric Piché a été accusé de voies de fait contre un agent de la paix et de voies de fait pour résister, hier au palais de justice de Québec. Il a été remis en liberté et devra revenir en cour le 10 janvier. M.P.

CAMELOTS RECHERCHÉS

Nous sommes à la recherche de camelots adolescents et adultes pour les secteurs suivants:

- Saint-Pascal
- Limoilou
- Charlesbourg

Contactez l'agent distributeur M. Guy Motard

569-6526



Loto-Québec		résultats	
6/49		Tirage du 00/01/05	
GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	1 815 870,10 \$	5 \$
5/6+	6	90 793,50 \$	5 \$
5/6	211	2 065,40 \$	5 \$
4/6	12 351	67,60 \$	10 \$
3/6	216 639		
Numéro complémentaire: 19		Ventes totales: 12 884 734,00 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 5 000 000,00 \$	
Québec		Tirage du 00/01/05	
GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	1 000 000,00 \$	5 \$
5/6+	0	50 000,00 \$	5 \$
5/6	22	500 \$	5 \$
4/6	1 229	50 \$	5 \$
3/6	21 044		
Numéro complémentaire: 45		Ventes totales: 512 166,00 \$	
Banco		Tirage du 00/01/06	
02 03 13 14 21		NUMÉRO: 388048	
22 23 27 31 32			
33 35 38 39 40			
42 48 50 51 60			
Extra		Tirage du 00/01/06	
3 4		NUMÉRO: 872326	
615 5616			

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

1100 ARCHÉOLOGUES À QUÉBEC

Sur la piste des premiers aventuriers

Les Américains découvrent à peine les signes d'une présence française en Amérique

MARIE CAQUETTE

Le Soleil

■ QUÉBEC — L'Amérique n'a pas été découverte seulement d'Est en Ouest. Des aventuriers français l'ont exploré, bien avant la conquête de l'Ouest, des Grands Lacs au nord jusqu'au golfe du Mexique. Les Américains le découvrent à peine, expose l'archéologue Robert Grenier, un des organisateurs du 33^e colloque d'archéologie historique et subaquatique qui réunit 1100 archéologues à Québec jusqu'à demain.

La présence française en Amérique est l'un des thèmes autour desquels étaient articulées hier une série de conférences. Des chercheurs déterminent actuellement des signes de cette présence, le long du Mississippi, en Arkansas, au Texas et un peu partout en Louisiane. On fouille pour retrouver le poste de traite français en Arkansas. Des artefacts d'origine française se mêlent à ceux laissés par les Indiens dans les vestiges découverts à Los Adaes, un fort établi à la limite des territoires revendiqués au milieu du XVIII^e siècle par l'Espagne et la France. C'était un point de contact entre les cultures. Le vin français y était si prisé, selon l'archéologue G. Avery, que les Espagnols étaient prêts à troquer un cheval pour obtenir une bouteille.

En Louisiane, l'influence du code civil français et de la coutume de Paris a permis à des femmes de mener une vie indépendante, d'hériter de leurs maris, de perpétuer leurs métiers (même celui de tavernier) et de s'enrichir pendant que les femmes de Nouvelle-Angleterre vivaient dans la soumission, souligne l'archéologue Susan Dawdy.

Au plus fort de la présence française en Amérique, vers 1750, la France s'était attribué tout le centre du pays, des Grands Lacs à l'embouchure du Mississippi, soit le tiers de la superficie actuelle des États-Unis, illustre l'archéologue J. E. Bruseth

qui a participé en 1995 à la découverte de *La Belle*, le navire de Robert Cavalier de la Salle englouti dans le golfe du Mexique.

UN FRANÇAIS AU TEXAS

Aujourd'hui inconnu en France, témoigne l'archéologue John de Bry, Cavalier de La Salle a mené en Amérique une vie d'aventures qui s'est terminée par son assassinat par les malheureux colons qu'il avait entraînés en 1684 dans l'établissement d'un poste de traite à l'embouchure du Mississippi, dans le golfe du Mexique. Quelques années plus tôt, il avait descendu le fleuve depuis le nord mais n'y était pas resté suffisamment longtemps pour être capable de repérer les lieux en arrivant par le golfe. C'est l'explication que donne M. de Bry

à une expédition qui vira au cauchemar.

En falsifiant des cartes, Cavalier de La Salle avait convaincu Louis XIV de commanditer deux navires et en avait affrété deux autres pour établir une colonie de 300 personnes qui devait s'occuper de commerce et servir aussi de base pour des raids contre les navires espagnols transportant les richesses du Mexique vers l'Europe.

Irascible, joueur, cousu de dettes, le Français se mis rapidement beaucoup de monde à dos. Des colons désertèrent dès les Caraïbes, d'autres reprirent le chemin de la France en voyant la terre insalubre où ils devaient dé-

barquer. Une centaine seulement s'établirent au Fort Saint-Louis, au Texas car Cavalier de La Salle fut incapable de trouver l'embouchure du Mississippi. L'expédition perdit ses deux derniers navires dans des tempêtes, dont *La Belle*.

En 1687, la moitié des survivants tentèrent de regagner la Nouvelle-France. Le chef fut tué en route. En 1688, les 20 derniers colons restés au fort furent tués par des Indiens et en 1689 les Espagnols prirent possession des lieux, enterrant les huit canons abandonnés sur place.

Les recherches en cours portent sur le squelette trouvé sur le pont du navire, exhumé des eaux boueuses du golfe du Mexique. L'homme dont les deux tiers du cerveau étaient intacts était-il ivre, malade ou déjà mort au moment du naufrage? Était-il un des colons venus de La Rochelle ou une recrue ramassée à Saint-Domingue? Est-il C. Barangé dont l'épave d'étain a été retrouvée à bord? On a analysé son ADN et les chercheurs voudraient bien mettre la main sur des descendants pour identifier cet infortuné compagnon de Cavalier de La Salle.

MALENTENDU

Comme les Canadiens et les Québécois, les Américains ont une version différente de leurs origines selon qu'ils sont du Sud ou du Nord. Longtemps, l'Amérique est née avec les colons établis à Plymouth en 1620. Cette version nordiste, qui a pris racine après la victoire de la Guerre de Sécession, ne tient plus depuis la redécouverte de Jamestown en Virginie, fondé en 1607. L'établissement a été oublié pendant 300 ans, après avoir été abandonné au profit de Williamsburg, soutient l'archéologue James



Les archéologues John de Bry et John Kelso devant une réplique miniature d'une chaloupe basque du milieu du XVII^e siècle comme les archéologues de Parcs Canada en ont trouvée sous les restes d'un baigneur à Red Bay au Labrador.

Kelso. Il a pu y avoir jusqu'à 500 habitants dans le fort triangulaire, construit de pieux plantés à la verticale, et sur les plantations de tabac des alentours. Les lieux de recherches sont trois fois plus étendus que ce que les estimés laissaient croire.

Durant la majeure partie de son existence, Jamestown a été l'objet d'attaques indiennes. Aujourd'hui, l'île ou était ce premier établissement est un immense champ. 20% du fort a été érodé par l'eau de la rivière James. On y a trouvé des vestiges d'activités manufacturières artisanales qui vien-

ent réputer la réputation de « laziness » accolée au Sud par les gens du Nord, défend M. Kelso.

En 1613, des militaires partis de Jamestown ont capturé des Français lors d'une attaque contre Port-Royal. Certains habitants de Jamestown, en 1608, portaient déjà des noms qui sonnent français, indique l'archéologue. Des Molyneux, Ven, Bedle, Sambage, Dauxe...

Les recherches se poursuivent à un rythme accéléré afin que les 500 ans de l'établissement puissent être célébrés en 2007.

Jusqu'à **70%** de rabais

GRANDE VENTE ANNUELLE

ONKYO • VIRTUEL • DENON
TOSHIBA • KLIPSCH • MISSION
HITACHI • SONY • NAD • PSB • PANASONIC

La clef de sol QUÉBEC 840, rue Bouvier 627-0840

Donnacona 285-4535

SAISON DES SOLDES

Jusqu'à **70%** de réduction

Attention les hommes, Les Ailes vous offre la mode week-end à des prix vraiment décontractés: Tommy Jeans, Nautica Denim, Polo jeans, Timberland, Point Zero et les autres... tous à rabais!

Marchandise sélectionnée.

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537
CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537
PLACE STE-FOY (418) 652-4537
www.lesails.com

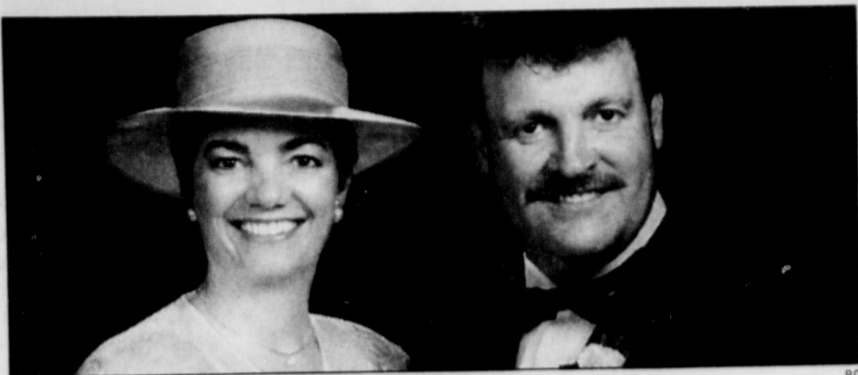
AILES
LES AILES DE LA MODE

Je me fais plaisir

LE QUÉBEC LE CANADA

URGENCES

Pratique à revoir en profondeur



Sheila Copps et Austin Thorne, en 1994.

Un témoin vole à la défense de Sheila Copps

Air Transat soutient que l'erreur est le fait de son système

OTTAWA (PC) — Un témoin affirme que la ministre fédérale du Patrimoine, Sheila Copps, n'a pas eu un comportement inconvenant à bord d'un avion d'Air Transat dont le départ a été retardé en raison d'un désaccord quant à l'attribution des sièges, plus tôt cette semaine.

Selon M. Darren McGrath, un passager qui se trouvait à deux rangs du siège de M^{me} Copps, la ministre n'a jamais été avisée du fait que le siège qu'elle voulait conserver était destiné à une personne handicapée.

« Il n'a jamais été question d'une personne handicapée », a déclaré hier M. McGrath, qui a lui-même joint la Presse Canadienne, depuis Toronto, pour offrir sa version des faits.

Il a précisé que M^{me} Copps et son mari s'étaient vus remettre des cartes d'embarquement pour des sièges de classe économique alors qu'ils avaient payé pour des sièges de première. L'avion effectuait la liaison entre Saint-Jean, Terre-Neuve, et Toronto, avec escale à Gander (Terre-Neuve).

« Ils ont eu une discussion avec le directeur de vol, a relaté M. McGrath. J'ai entendu son compagnon dire qu'ils avaient des billets de première classe, et le directeur de vol a répondu qu'il se fiait aux cartes d'embarquement plutôt qu'aux billets achetés. »

La version des faits livrée par le témoin a été confirmée par Air Transat. « L'erreur vient de nous, de notre système d'attribution des sièges », a déclaré hier la porte-parole de l'entreprise, Sophie Lussier.

« M^{me} Copps était en droit d'être assise où elle était, a-t-elle ajouté. Elle avait payé son billet. Elle avait un billet en classe Club (l'équivalent d'une classe Affaires) et on se devait de lui donner un billet en classe Club. »

CONFUSION

Contrairement à ce qui a été avancé, soutient donc Air Transat, M^{me} Copps ne devait pas céder son siège si quelqu'un d'autre le réclamait. « Quand l'autre personne est arrivée, cette personne avait le même siège que M^{me} Copps », a indiqué M^{me} Lussier, qui affirme que c'est le transporteur qui est responsable de cette confusion.

M^{me} Copps a pour la première fois commenté l'incident par voie de communiqué, hier, en qualifiant de « com-

plètement fausses » les allégations à l'effet qu'elle avait refusé de céder sa place à une personne handicapée.

« Si tel avait été le cas, et si nous en avions été avisés, mon mari et moi aurions immédiatement offert de céder nos places », a-t-elle ajouté.

Selon le rapport rédigé par la firme Ogden Allied Aviation à Gander, le pilote, le directeur de vol et les agents de bord sont tous intervenus après que M^{me} Copps eut refusé de céder son siège.

M. McGrath a pour sa part estimé que la discussion était « animée, mais personne n'a élevé la voix ». Il a précisé que la discussion impliquait principalement le mari de M^{me} Copps, Austin Thorne, ainsi que le directeur de vol. La ministre serait toutefois intervenue, a-t-il dit.

Selon M. McGrath, le pilote n'aurait jamais quitté la cabine. « Le directeur a dit : "O.K., je vais en parler au capitaine." »

À CAUSE DE L'AN 2000

Le rapport de la compagnie d'entretien des appareils raconte que l'incident s'est produit lundi, après que M^{me} Copps et M. Thorne eurent perdu leur siège de première classe parce qu'ils s'étaient présentés en retard. La ministre fédérale et son mari avaient pris part à des célébrations du passage à l'an 2000 dans les provinces maritimes.

La mère de M^{me} Copps, qui les accompagnait, n'aurait pu obtenir de billet en première classe et aurait dû se contenter d'une place en classe économique.

Quant à M^{me} Copps et M. Thorne, le rapport raconte qu'on leur aurait dit qu'ils pouvaient s'asseoir en première classe à la condition qu'ils cèdent leurs sièges à l'escale de Gander si d'autres passagers s'ajoutaient en classe Affaires.

Une fois à Gander, leur refus de céder leur place aurait entraîné un délai d'une vingtaine de minutes.

« S. Copps et son compagnon n'ont pas voulu s'asseoir aux sièges qui leur avaient été assignés et ils ont catégoriquement refusé de coopérer, lit-on dans le rapport. Par conséquent, nous avons dû déplacer un passager handicapé. Plusieurs autres personnes ont dû changer de place afin d'accommoder M^{me} Copps et notre passager handicapé. »

■ QUÉBEC (PC) — Ajouter des millions dans des plans d'action ponctuels ne réglera pas les problèmes de fonctionnement des urgences des hôpitaux. Il faut revoir en profondeur la pratique médicale au Québec pour en venir à bout, soutient un des plus proches collaborateurs de la ministre Pauline Marois.

« Il faut regarder d'autres façons de pratiquer la médecine. Le manque de ressources de première ligne, dans les CLSC ou dans les bureaux de médecins, est un des facteurs importants qui expliquent la situation actuelle. Si ces ressources ne sont pas disponibles, les gens n'ont pas d'autre choix que d'aller à l'urgence », a déclaré hier Luc Deschênes, directeur général des affaires médicales et universitaires au ministère de la Santé et des Services sociaux.

C'est sur lui que Pauline Marois compte pour que le forum d'octobre 1999 sur les urgences au Québec débouche sur des solutions à long terme. On en a repéré une en Ontario qui semblera révolutionnaire aux yeux des médecins québécois.

Des médecins ontariens ont pris en charge des groupes de patients pour lesquels ils s'engagent à être disponibles 24 heures par jour, sept jours par semaine. Leur rémunération à l'acte a été remplacée par une rémunération par segment de population. C'est ce que M. Deschênes appelle « l'approche populationnelle ».

« Ce sont des projets innovateurs comme ça qu'il faut implanter ici, dit-il, parce que si on continue à faire les choses comme on le fait, et comme on le faisait autrefois, avec la pénurie relative de médecins et d'infirmières, on ne pourra pas régler nos problèmes. »

La formule « populationnelle » sera étudiée lorsque les départements régionaux de répartition de l'effectif médical seront opérationnels. On croit pouvoir ainsi contenir l'achalandage accru des urgences constaté chaque année fin décembre, début janvier.

Les hôpitaux seront évidemment appelés à planifier autrement leur effectif sinon, peu importe le nombre de lits disponibles, les gens resteront aux urgences si le personnel soignant est en vacances.

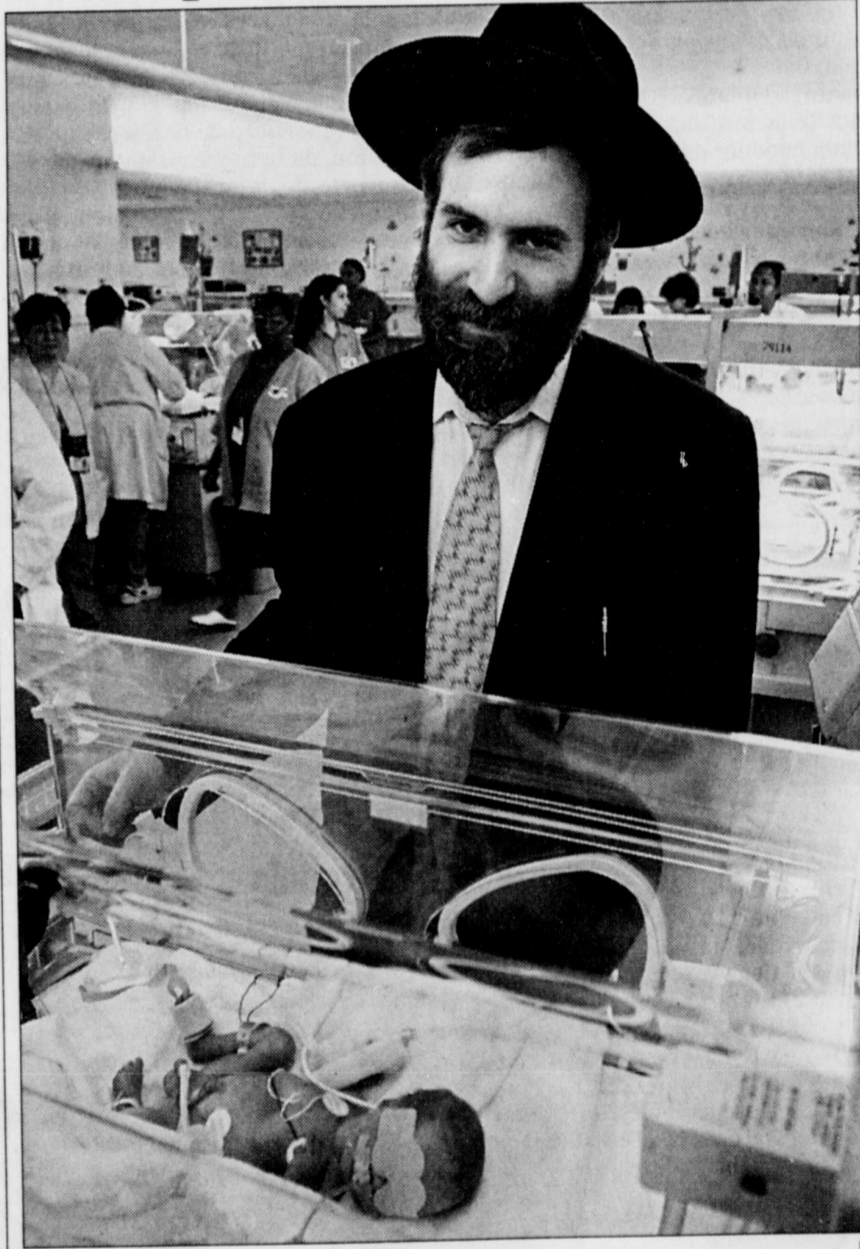
La solution rime donc avec concertation. Il faut que les fédérations médicales, les hôpitaux, les régies régionales, les CLSC, etc. établissent un mode de fonctionnement véritablement complémentaire, soutient M. Deschênes.

Cette concertation devra cependant être accompagnée par une réelle intégration des urgences à l'ensemble des services hospitaliers.

Actuellement, l'urgence est perçue comme « un bobo qui dérange les horaires de chirurgie » et dont la responsabilité est parfois imprécise. Rares sont les établissements qui, comme l'Hôpital général juif de Montréal, traitent leur urgence comme un département à part entière.

La solution à long terme se trouve-t-elle en Ontario ?

Expansion soudaine...



La famille de David Engel et Chaya Mintz a soudainement pris de l'expansion hier, passant de six à 10 enfants. Les nouveaux Montréalais, une fille et trois garçons, sont en bonne santé. Ils seraient les premiers quadruplés à naître en 2000 à la grandeur de la planète. Le père, âgé de 36 ans, est enseignant. La mère s'occupe des enfants. La petite fille se prénommera Sarah. « Les noms des trois garçons ne seront choisis qu'après leur circoncision », a indiqué leur père.

Entrée illégale et sortie bloquée

Dix jeunes Chinoises arrêtées à la frontière

(PC) — Dix jeunes Chinoises entrées illégalement au Canada ont été découvertes, mercredi, par des policiers ontariens à l'arrière d'une fourgonnette qui faisait route vers les États-Unis.

Une Amérindienne et son fils ont été accusés de les avoir fait entrer clandestinement au pays. Les jeunes filles sont âgées de 14 à 18 ans.

« C'est un cas très inhabituel », a déclaré hier le caporal Earle Bailey, de la GRC. « Les gens qui entrent illégalement au pays sont souvent membres d'une même famille alors que cette fois, il s'agit de 10 jeunes filles. »

L'incident survient quelques jours après la découverte de 25 immigrants chinois dans des conteneurs, à Vancouver. Le navire à bord duquel ils se trouvaient avait été refusé à Seattle parce que le port était trop achalandé.

Mercredi, les policiers ontariens, donnant suite à une plainte concernant un véhicule similaire, ont intercepté la fourgonnette à environ 15 kilomètres de la frontière américaine. Selon la police, le véhicule venait de quitter un motel de Chatham, en Ontario.

Aucune des jeunes filles, qui auraient été au pays depuis moins d'une semaine, n'avait le statut d'immigrante au Canada. Elles sont toutes originaires de la province de Fujian, en Chine, d'où provenaient les quelque 600 immigrants chinois qui sont arrivés l'an dernier à bord de quatre rafiots au large des côtes de la Colombie-Britannique.

Le dernier groupe devait se rendre jusqu'à une maison de Walpole Island, sur la rivière St. Clair, entre l'Ontario et l'État du Michigan. On prévoyait probablement faire traverser la rivière aux jeunes filles pour les faire entrer aux États-Unis.

Quatre d'entre elles — âgées de 18 ans — ont été détenues à Windsor en vertu de la Loi sur l'immigration, alors que les plus jeunes — l'une de 14, l'une de 15 et quatre de 17 ans — ont été confiées à des centres d'hébergement.

Robin Soney, âgé de 28 ans, et sa mère, Jacqueline Soney, âgée de 48 ans, ont été accusés d'avoir comploté pour encourager l'immigration clandestine.

Par ailleurs, on apprenait hier que six jeunes chinois de 14 à 17 ans et un adulte qui les accompagnait ont été arrêtés le jour de l'An après avoir traversé illégalement les rapides de la rivière Niagara à bord d'un canot pneumatique près de Youngstown, dans l'État de New York.

Les garde-frontières américains ont aussi arrêté deux hommes qualifiés de « contacts » du groupe, qui ont été accusés de trafic.

TABAGISME

Des poumons cancéreux sur les paquets ?

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral aurait l'intention d'obliger les fabricants de tabac à imprimer de nouveaux avertissements concernant la santé — notamment des photos de poumons cancéreux — sur les paquets de cigarettes.

Selon certaines informations rapportées hier par le quotidien *Ottawa Citizen*, ces mesures seraient annoncées ce mois-ci par le ministre de la Santé, Allan Rock. Si elles sont adoptées, le Canada deviendra le seul pays au monde à présenter sur les paquets de cigarettes des photos illustrant les risques du tabagisme pour la santé. Au cabinet du ministre, on se refusait hier à tout commentaire.

Le ministère fédéral avait soumis l'idée à un groupe-témoin de fumeurs canadiens en mars dernier, précise le quotidien. L'étude a démontré que les fumeurs étaient très favorables à l'idée de présenter des photos sur les paquets de cigarettes, accompagnées d'un message précisant que les enfants sont plus exposés au tabagisme si leurs parents fument.

La recherche réalisée par Environnement Communications a révélé que les fumeurs croient à l'efficacité des photographies.

« Plusieurs participants ont dit que si ces illustrations se retrouvaient sur les paquets de cigarettes, ils seraient gênés de les montrer et que cela les in-

terrait à cesser de fumer », indique l'étude.

POURSUITE DE 1 MM \$

En novembre, le ministre Rock a rendu publics des documents de l'industrie du tabac démontrant que les fabricants savaient que la nicotine créait une dépendance, qu'ils cherchaient des moyens de hausser les niveaux de nicotine afin de satisfaire les fumeurs, et qu'ils ciblaient les jeunes fumeurs afin d'assurer une relève pour ceux qui renonceraient à fumer ou mouraient de maladies liées au tabagisme.

M. Rock a demandé la collaboration d'un ancien cadre de l'industrie du ta-

bac aux États-Unis, Jeffrey Wigand, et le mois dernier, Ottawa a intenté une poursuite judiciaire de 1 milliard \$ US contre les compagnies de tabac, alléguant qu'elles ont comploté pour importer clandestinement des cigarettes bon marché au pays, au début des années 1990.

Marie-Josée Lapointe, vice-présidente du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, a déclaré mercredi que le gouvernement fédéral agissait de façon hâtive et qu'il ne savait même pas combien il en coûterait à l'industrie pour imprimer des photos sur les paquets de cigarettes. « Nous ne sommes même pas certains que cela peut se faire », a-t-elle déclaré.

RÉSEAU DE LA SANTÉ

La CSN demande qu'Ottawa fasse sa part

Marc Laviolette lance un appel à la mobilisation

■ MONTREAL (PC) — Le gouvernement du Québec vient de se trouver un allié du côté syndical pour réclamer d'Ottawa une hausse substantielle des sommes servant à financer les réseaux de la santé et de l'éducation.

Maintenant qu'est terminée la négociation au cours de laquelle les employés de l'État ont réalisé d'importants gains, le président de la CSN, Marc Laviolette, croit qu'il est urgent de former un front commun, toutes tendances politiques confondues, pour presser le gouvernement fédéral à relever substantiellement les paiements de transfert aux provinces.

À la même heure, hier, le vice-premier ministre Bernard Landry soutenait de son côté que les problèmes observés dans les urgences d'hôpitaux, autant à Montréal qu'à Toronto, étaient une conséquence de la réduction des sommes consenties par Ottawa au cours des dernières années.

M. Laviolette a également illustré son propos par le débordement des urgences.

Le leader syndical estime que le gouvernement fédéral devrait cesser de faire la sourde oreille en relevant les paiements de transfert à leur niveau de 1994 dès le prochain budget, ce qui, selon M. Laviolette, donnerait 950 millions \$ de plus au Québec pour la prochaine année.

VRAIS SURPLUS

« Les vrais surplus sont à Ottawa. À Ottawa, ils sont assis sur des surplus gargantuesques et ils les doivent notamment aux coupes des prestations des chômeurs et des paiements de transfert aux provinces. C'est un vol éhonté que la société québécoise ne doit pas cautionner

par immobilisme, d'autant plus qu'Ottawa cherche à se donner plus de visibilité avec ces surplus. »

Le leader syndical espère que son appel à la mobilisation sera rapidement entendu puisque le prochain budget fédéral est attendu en février.

« Ça va prendre l'unité la plus grande possible de la société civile québécoise et l'unité de toutes les tendances politiques pour aller chercher notre part de surplus », a-t-il dit.

Dans ce contexte, il signale aux libéraux que c'est bien beau de dire qu'il faut investir dans les urgences, mais qu'il faut aller chercher l'argent où il se trouve.

PRESSIONS

Par ailleurs, tout comme l'affirmait hier le président de la FTQ, Henri Massé, le président Laviolette entend faire des pressions pour obtenir des modifications au Code du travail.

Il souhaite obtenir la reconnaissance du droit à la négociation collective pour les travailleurs autonomes dépendants. Si cette possibilité existait dans le Code du travail, le problème des camionneurs n'aurait jamais pris les proportions qu'on a vues l'automne dernier, a-t-il souligné.

À l'instar du leader de la FTQ, le chef de la CSN réclame la réduction des délais à la syndicalisation. Ils sont tellement longs, à l'heure actuelle, que les employeurs en profitent pour décourager la syndicalisation, a-t-il dit.



Marc Laviolette

INFIRMIÈRES

Les négos reprendront sur la base du 9 %

La FIIQ entend mettre l'accent sur la relativité salariale

QUÉBEC (PC) — La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec reprendra ces jours-ci les négociations avec le gouvernement dans l'espoir d'en arriver à une entente « tôt l'an 2000 ».

La FIIQ est l'une des seules organisations syndicales d'envergure qui ont pas encore signé d'entente avec le gouvernement, mais semblent prêtes à le faire, quitte à accepter l'augmentation salariale de 9 % sur quatre ans accordée aux autres employés de l'État en décembre. « Ce serait étonnant que ce soit différent pour les infirmières. Généralement, dans le réseau, les augmentations de salaire sont les mêmes sur tout le monde », a confié hier Régine Laurent, secrétaire du comité exécutif de la FIIQ.

La FIIQ exigeait depuis l'été des augmentations de 12 % sur deux ans

Il s'agit d'une concession majeure puisque la FIIQ exigeait depuis l'été dernier des augmentations salariales de 12 % sur deux ans, laissant ouverte la troisième année d'un éventuel contrat de travail.

RELATIVITÉ SALARIALE

Le syndicat infirmier tient toutefois ordies à boucler avantageusement les discussions sur la « relativité salariale » qui accorderait à toutes les infirmières un redressement de leurs salaires fondé sur une comparaison équitable avec d'autres emplois.

À titre d'exemple, les infirmières essent devoir être sur le même palier salarial qu'un technicien en informatique ou en tuyauterie. En ce moment, salaire horaire d'une infirmière diplômée du collégial est de 23,30 \$ tandis que celle ayant terminé ses études universitaires gagne 28,45 \$.

Le gouvernement a déjà mis sur la table une proposition de cette nature

qui leur accorderait globalement une augmentation de 2,5 %, soit 90 millions. Mais son application ferait en sorte que certaines infirmières n'auraient rien tandis que d'autres obtiendraient des hausses salariales de 3,2 %.

La FIIQ a donc refusé la formule soumise par les négociateurs du premier ministre Bouchard.

La demande de relativité salariale de la FIIQ équivaudrait à un redressement global de 7 %.

PARTICULARITÉS

M^{me} Laurent a indiqué hier que les prochains pourparlers porteront aussi sur d'autres « particularités infirmières », notamment la bonification des mécanismes d'accessibilité aux postes, une formule visant à améliorer les chances de promotion des infirmières ayant un diplôme collégial. Ces dernières constituent 70 % des 45 000 infirmières membres

de la FIIQ. Les infirmières demandent aussi des améliorations de nature normative comme des congés payés à temps double à Noël et au jour de l'An. Ces congés sont actuellement payés au taux régulier.

GESTE SPONTANÉ

C'est dans un « geste spontané » que des infirmières ont exigé depuis quelques jours le paiement de leurs heures supplémentaires à taux double. La FIIQ n'a rien à y voir, a certifié M^{me} Laurent hier.

Quant aux amendes de quelque 15 millions imposées à la FIIQ lors de la grève illégale de l'été dernier, elles ne seraient actuellement pas évoquées aux tables de négociations. « Nous allons les contester », a soutenu M^{me} Laurent, hier.

Un sursis inapproprié

La sentence controversée de la juge Dubreuil est cassée par la Cour d'appel

■ MONTREAL (PC) — Evens Sannon et Patrick Lucien, deux jeunes hommes qui avaient écopé d'un sursis de peine de 18 mois pour avoir violé une jeune femme, en 1996, purgeront finalement leur peine en prison. Ainsi en a décidé la Cour d'appel.

Cette affaire avait fait couler beaucoup d'encre à la toute fin du procès, le 26 janvier 1998, non seulement à cause de la légèreté de la sentence, mais en raison surtout d'une déclaration de la juge Monique Dubreuil à propos des deux accusés, d'origine haïtienne. Tous deux avaient 22 ans au moment du crime.

« Dans la présente affaire, l'absence de regrets des deux accusés me semble relever plus d'un contexte culturel particulier à l'égard des relations avec les femmes que d'une véritable problématique d'ordre sexuel », avait en effet dit la juge.

Devant le tollé provoqué par ces paroles, elle avait reconnu avoir fait erreur. Une plainte avait été portée contre elle, mais le Conseil de la magistrature ne l'avait pas retenue.

De leur côté, les accusés ont porté leur cause en appel dans l'espoir que soit cassé leur verdict de culpabilité. Il a été maintenu. La procureure de la Couronne, M^{me} Hélène di Salvo, a elle aussi porté le jugement en appel, jugeant la sentence trop clémente. La Cour d'appel lui a donné raison.

DEUX ERREURS

Les juges Marc Beauregard, France Thibault et André Denis signalent dans leur décision que la juge Dubreuil a commis deux erreurs. « D'abord, elle a minimisé la gravité objective du crime commis (une agression sexuelle de ce type est passible d'un emprisonnement maximum de

14 ans), et elle a omis de tenir compte d'un facteur aggravant, soit l'absence de remords des accusés. »

Selon les trois juges, la sentence de 18 mois était appropriée compte tenu du jeune âge des accusés et de l'absence d'antécédents judiciaires, du moins pour l'un d'entre eux. Mais à leur avis, le sursis doit être écarté. Sannon et Lucien doivent donc se constituer prisonniers dans les sept prochains jours et purger leur peine de 18 mois en prison.

Dans cette affaire, la victime, âgée de 18 ans et originaire de Québec, avait rencontré Sannon et Lucien au bar Safari, à Montréal, le 11 juillet 1996. À la fin de la soirée, elle avait accepté d'aller dans le logement que les deux hommes partageaient.

La femme a affirmé qu'ils l'ont violée à tour de rôle. Sannon et Lucien ont pour leur part allégué que la jeune femme était consentante.



Monique Dubreuil

MISSION ÉCONOMIQUE

Bernard Landry sermonne Ottawa

MONTREAL (PC) — À quelques jours du départ d'une mission économique au Costa Rica et au Panama, le ministre Bernard Landry a décrié la politique fédérale faisant obstacle aux dirigeants provinciaux d'être officiellement reçus par les plus hautes autorités des pays visités.

Le ministre Landry juge que la population québécoise doit savoir qu'il y a un dysfonctionnement du fédéralisme canadien en regard de l'économie et de la présence du Québec sur la scène internationale.

En conférence de presse, hier, il s'en est pris aux fonctionnaires fédéraux payés par les impôts des Québécois, noyés dans un univers routinier et mesquin, qui suivent la politique mesquine du gouvernement canadien en se contentant d'établir des contacts modestes dans les pays visités.

M. Landry estime que cette façon de faire « diminue l'efficacité économique de la mission ».

« Nous demandions des rencontres au plus haut niveau. Les fonctionnaires fédéraux ont exprimé par écrit que ce n'était pas de notre niveau », a-t-il soutenu.

La même chose est arrivée quand le premier ministre Bouchard s'est rendu au Mexique, il y a peu, a rappelé M. Landry.

« Je le dis parce que la population du Québec doit savoir que le fait que la question nationale ne soit pas réglée a des impacts économiques et financiers sur les exportations et sur notre niveau de vie », a-t-il lancé.

« Cette mesquinerie est anticonstitutionnelle et coûteuse », a-t-il soutenu.

M. Landry a toutefois reconnu que le même sort est vraisemblablement réservé aux dirigeants des autres provinces.

« On travaille avec ardeur comme si de rien n'était mais on aurait fait mieux si nous n'avions pas à Ottawa un gouvernement impérialiste qui essaie de diminuer notre rayonnement international », a-t-il dit.

« Un ministre fédéral inconnu qui ne parle pas un traitre mot d'espagnol, et de loin, aurait accès aux personnalités que je ne pourrai pas rencontrer alors que je représente la 15^e économie de la terre et que je parle la langue du lieu plus que convenablement », a-t-il renchérit.

Parmi les participants à la mission économique se trouvent Hydro-Québec International, Industries Océans, Les Entreprises Berthier, Markan-Aspap, Prolab-Bio, Satcomm Networking Technology, Sisvita Biotechnologies, SNC-Lavalin International, Collège de Bois-de-Boulogne, Université McGill.

Garofalo et Chamchi sont accusés par la justice américaine

BURLINGTON (AP et AFP) — La Québécoise Lucia Garofalo et un jeune homme d'origine algérienne, Bouabide Chamchi, prudemment reliés à une organisation terroriste, devront répondre à une série d'accusations portées par la justice américaine.

Lucia Garofalo, Montréalaise âgée de 35 ans, devra répondre à sept accusations, dont celle de posséder un faux passeport et de tenter de faire entrer illégalement un étranger aux États-Unis.

Quant à lui, Bouabide Chamchi, âgé de 20 ans, fait l'objet de quatre accusations, dont celle de posséder un faux passeport et d'avoir fait de fausses déclarations aux douanes américaines.

Les deux accusés, qui ont enregistré un plaidoyer de non-culpabilité, avaient été arrêtés le 19 décembre, à la frontière du Vermont. Leur arrestation a été reliée à celle d'un autre Algérien, Ahmed Ressay, accusé d'avoir tenté d'entrer aux États-Unis, via Seattle, en transportant de puissants explosifs avec lui.

L'avocate de Garofalo et Chamchi, M^{me} Maryanne Kampmann, a fait valoir que les tentatives du gouvernement américain de relier ses clients à des activités terroristes ne reposaient sur aucun fondement. Garofalo reste détenue, ainsi que Chamchi, mais l'avocate de la Canadienne a déclaré qu'elle allait demander sa remise en liberté.

Une nouvelle audience sur son maintien en détention a été fixée au 12 janvier, et le juge en charge de l'affaire, Jerome Niedermeier a indiqué que l'accusation devrait alors s'expliquer sur ces accusations de liens terroristes. « S'il n'y a rien d'autre qu'une affaire d'immigration, le tribunal pourrait modifier sa décision », a-t-il ajouté.

Le 30 décembre, le procureur Tezloff avait parlé de « lien direct » entre cette mère de trois enfants et Ahmed Ressay, un Algérien membre présumé du groupe islamique armé (GIA) algérien.

MANDAT D'ARRÊT CONTRE DAHOUMANE

Par ailleurs, à Seattle, un mandat d'arrêt émis contre Abdel Majid Dahoumane, un autre Algérien présumé lié à Ressay, a été rendu public hier. Le mandat, émis le 29 décembre dernier, qualifie Dahoumane de « témoin important », ce qui permettrait aux autorités policières et judiciaires de le garder en détention préventive.

Les autorités canadiennes ont porté des accusations contre Ressay et Dahoumane, et un mandat a aussi été mis au Canada pour l'arrestation de Dahoumane.

SOLDES MONSTRES
Fin de saison

50 à 70%

Sur vêtements sélectionnés
Toutes ventes finales

RODIER

Place Ste-Foy 656-4350
Propriétaire: Danielle Morali
498 boutiques, 1er fabricant de maille au monde

SOLDES MONSTRES
Fin de saison

50 à 70%

Sur vêtements sélectionnés
Toutes ventes finales

Danielle Morali

Place Ste-Foy 656-9141
30 ans d'expérience, 9 conseillères en mode



DERNIER WEEK-END!

VENTE DU «BOXING DAY»!

**PREMIER ARRIVÉ,
PREMIER SERVI!
JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS!
PAS DE COMMANDE TÉLÉPHONIQUE!
NON-APPLICABLE SUR DES
ACHATS ANTÉRIEURS!**

BONI!
Avec tout achat supérieur à 199\$ vous recevrez un coupon-prime d'une valeur de **200\$ PAR COUPLE**
EN RABAIS SUR VOTRE PROCHAIN ACHAT D'UN FORFAIT VACANCE DE WORLD OF VACATIONS.
Un coupon par ménage. Voir détails en magasin. Jusqu'à épuisement des stocks.



Canapé contemporain
849\$
Seulement
Et aucuns frais additionnels de livraison

RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE PLAN DE PROTECTION DE TISSUS GARANTI

Sklar Peppler



Ens. dinette 7 mcx
749\$
Seulement
Et aucuns frais additionnels de livraison

De style moderne, comprend une table semi-ovale de 36" X 72", 2 chaises capitaine et 4 chaises régulières.

DEMANDEZ NOTRE «PROTECTION D'OR» GARANTIE PROLONGÉE

Fait spécialement pour ceux qui choisissent de vivre dans la détente. Ce canapé est recouvert d'un denim attrayant à grosses rayures et comprend des coussins appareillés. Fauteuil 699\$ Causeuse 819\$ Tabouret 299\$



Whirlpool
Réfrigérateur 18 pi.cu.
869\$
Seulement
Et aucuns frais additionnels de livraison

Réfrigérateur comprend des tablettes en verre en porte-à-faux SPILL GUARD, des casiers dans la contre-porte EZ STOR et distributeur de glace ICEMAGIC.



FRIGIDAIRE Gallery
Cuisinière d'entretien facile
799\$
Seulement
Et aucuns frais additionnels de livraison

Grande surface de cuisson en CERAN à dessus lisse avec élément expansible et 2 prises pour petits appareils.



Ens. de chambre à coucher 4 mcx
769\$
Seulement
Et aucuns frais additionnels de livraison

Se présente dans un splendide laminé fini chêne 2 tons se mariant avec dessus imitant le grain du bois de cannelle. Comprend bureau, miroir, panneau de chevet grand lit et une table de chevet. En option, commode 5 tiroirs 239\$ ou commode avec portes 329\$



JVC 32" IDI
TV stéréo 32"
999\$
Seulement
Et aucuns frais additionnels de livraison

Le téléviseur stéréo avec écran de 32" comprend une télécommande universelle multi-marques, son hyper surround et jusqu'à 700 lignes de résolution.

GRAND ÉCRAN 52"
Comprend image sur image, protecteur d'écran intégré, filtre peigne numérique, guide d'émissions interactif Guide Plus et télécommande universelle.



GRATUIT!
UN SYSTÈME DE TV PAR SATELLITE STAR CHOICE
À L'ACHAT D'UN TÉLÉVISEUR DE 36" OU PLUS GRAND.
TAXES REMISE SUR FRAIS DE PROGRAMMATION. VOIR DÉTAILS EN MAGASIN.

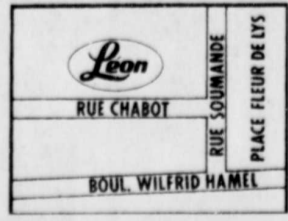
BONI!
COMPRIS AVEC L'ACHAT! PROTECTEUR D'ÉCRAN INTÉGRÉ VALEUR DE 199\$
RCA
TV grand écran 52"
2199\$
Seulement
Et aucuns frais additionnels de livraison

PLUS L'AN 2001*
DEMANDEZ COMMENT... NE RIEN PAYER AVANT

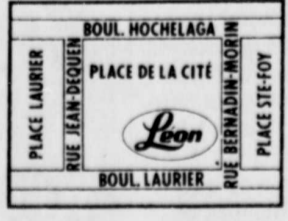
Pas d'achat minimum et pas de paiement mensuel sur TOUT ARTICLE en montre dans nos supermagasins.



LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS



VANIER
100, rue CHABOT à proximité des Halles Fleur de Lys
QUÉBEC
683-9600



SAINTE-FOY
Place de la Cité étage rez-de-chaussée
2600, boul. Laurier
SAINTE-FOY
657-6902

OUVERT LE DIMANCHE DE MIDI À 17h

* S.A.C. Toutes les taxes applicables et tout frais additionnel sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû en janvier 2001. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour toute modalité de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.